

**LA MITRE ET L'EPEE. LE CARDINAL LAURENT STROZZI,  
EVEQUE D'ALBI, LIEUTENANT GENERAL DU ROI EN ALBIGEOIS  
(1561-1567)**

**par Delphine Montariol,  
attaché temporaire d'enseignement et de recherche  
en histoire du droit à l'université Toulouse I**

« A la vérité on eut veu noircir cette pauvre ville Blanche, si Dieu n'en eut eu pitié, étant remplie des gens du tout noircis d'heresie et de toute sorte de vices et autres mechancetés execrables qui accompagnent l'heresie »<sup>1</sup>. Albi la Blanche. L'auteur anonyme de cette chronique fait dériver le nom de la ville d'Albi du latin *albus*, blanc. L'expansion de la foi protestante en ce XVI<sup>e</sup> siècle est alors, pour ce fervent catholique<sup>2</sup>, absolument insupportable. Aussi, après avoir brossé un tableau fort pessimiste des progrès de la Réforme en Languedoc, voit-il la nomination du cardinal Laurent (*Lorenzo*) Strozzi comme le début d'une reconquête de ces terres perdues.

Issu de l'illustre famille de Florence<sup>3</sup>, cousin de Catherine de Médicis, vaillant condottiere puis homme de foi non moins énergique, Laurent

---

<sup>1</sup> Cf. *Relation des troubles et guerres civiles advenus au diocèse d'Alby et autres lieux du Languedoc à cause des hérésies depuis 1561 jusqu'à 1587*, publiée pour la première fois par Emile JOLIBOIS, Albi, 1878, *Revue du Tarn*, 1878-1879.

<sup>2</sup> « L'auteur anonyme de cette relation [...] semble avoir vécu au début du règne de Louis XIII et puisé l'essentiel des renseignements dans le Livre de Raison de sa famille. » (cf. Marie-Claire CONTIS, « Dieu préserve la ville des hérétiques et rebelles... » (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècle), dans *Histoire d'Albi*, sous la direction de Jean-Louis BIGET, Toulouse, Privat, 1983, p. 162) et voir les notes introductives d'E. JOLIBOIS, *Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 1.

<sup>3</sup> Les Strozzi sont l'une des plus importantes familles de marchands banquiers de Florence. Aux époques les plus brillantes, leur renom en politique (seize Strozzi ont occupé les plus hautes charges dans la République de Florence), dans les arts et les lettres n'a rien à envier à celui des Médicis. Le palais Strozzi, édifié à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, est encore l'un des plus beaux de Florence. Les Strozzi atteignent le sommet de leur puissance avec Philippe dit l'Ancien (1426-1491). Son fils Philippe (Filippo, 1489-1538), époux de Clarisse de Médicis, tante de Catherine de Médicis, croise la route de François I<sup>er</sup> peu après Marignan. Ses pas le conduisent alors à plusieurs reprises vers la France. Il assiste au mariage de son beau-frère Laurent de Médicis

## Delphine Montariol

Strozzi, comme ses trois frères aînés, sert la cause des Valois. Laurent fait ses premières études à Venise et les poursuit à l'université de Padoue où il obtient son grade de docteur. Il rejoint alors ses frères aînés dans la carrière des armes, gagne la France avec Pierre, en juillet 1543<sup>1</sup>, où il demeurera désormais.

La date précise de son entrée dans les ordres n'est pas connue mais dès l'avènement d'Henri II<sup>2</sup>, le roi et la reine marquent leur attachement aux Strozzi<sup>3</sup>. Ainsi, Catherine de Médicis procure-t-elle à Laurent les abbayes de Staffarde en Piémont, celle de Villars-Sainte-Constance et celle de Saint-

---

avec Madeleine de La Tour d'Auvergne en 1518 puis il demeure en France de 1527 à 1530, pendant son exil. Fuyant le pouvoir autoritaire d'Alexandre de Médicis, Philippe et ses quatre fils (Pierre, Léon, Robert et Laurent) suivent Catherine en France. La banque Strozzi de Lyon prête au Pape Clément VII le montant de la dot et Philippe apporte lui-même à François I<sup>er</sup> les bijoux de Catherine, d'une valeur de 28 000 écus d'or. Après l'assassinat d'Alexandre de Médicis par Lorenzino et l'élévation au pouvoir de Cosme de Médicis, Philippe lutte contre ce dernier qu'il considère comme un usurpateur mais il est fait prisonnier à Montemarco, le 31 juillet 1537, et meurt dans les cachots de Florence. Catherine de Médicis, qui lui était très attachée, pousse François I<sup>er</sup> puis Henri II à une politique hostile au duc de Florence. De protégée des Strozzi pendant son enfance, elle devient leur protectrice : Pierre (Piero, 1510-1558), le plus connu des quatre frères, est un homme de guerre cultivé et habile ; Léon (Leone, 1515-1554) est chevalier de Malte, prieur de Capoue et capitaine général des galères du roi de France ; Robert (Roberto, mort en 1566) se consacre à l'administration de la banque familiale, il prête au roi de France et finance les opérations de ses aînés et enfin Laurent (Lorenzo, 1523-1571) dont il est question dans cet article.

<sup>1</sup> Ce dernier, soutenu par la banque Strozzi, met au service de François I<sup>er</sup> deux cents arquebusiers à cheval pour secourir Landrecies assiégée par Charles Quint. Si cet épisode est connu, notamment grâce à Brantôme, celui lié à Laurent l'est moins. Pourtant, dans une lettre adressée à Cosme I<sup>er</sup>, Donato de Bradi indique : « Laurent son frère a demandé passage au gouvernement et l'a obtenu : il ira avec lui en France ; il a commission pour lever à Marano cinquante soldats et déjà il est parti. » (cf. lettre de Donato de Bardi à Cosme I<sup>er</sup> du 27 juillet 1543, Archives de Milan, citée par Mathilde BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens de l'ancien diocèse de Béziers (1547-1669), avec une lettre de Mgr l'évêque de Montpellier*, Toulouse, Privat, 1901, p. 16). Laurent et ses cinquante soldats devaient faire pâle figure à côté de son frère et de ses deux cents arquebusiers mais il était présent.

<sup>2</sup> « Devenue reine de France, en 1547, Catherine dirigea son jeune cousin vers l'Eglise [...] » (cf. Louis de LACGER, « Le cardinal Laurent Strozzi et son épiscopat Albigeois », *Albia Christiana*, VIII, 1911, p. 292).

<sup>3</sup> A l'avènement d'Henri II, Philippe est créé gentilhomme ordinaire de la chambre, pourvu d'une pension de 2 000 livres (porté plus tard à 14 000) et il est nommé colonel général de l'infanterie italienne ; Léon est fait capitaine général des galères ; quant au troisième frère, Robert, nous ignorons s'il en retira quelque avantage.

## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

Victor de Marseille. Puis, Henri II le nomme évêque<sup>1</sup> de Béziers le 15 décembre 1547<sup>2</sup>. Homme de cour, Laurent Strozzi prend possession par procuration de son siège épiscopal, le 27 février 1548. Retardant toujours sa venue à Béziers<sup>3</sup>, son autorité est renforcée, avant même son entrée solennelle, par la pourpre cardinalice à laquelle il est élevé par Paul IV au cours du consistoire du 15 mars 1557<sup>4</sup>. Le Florentin gagne alors son diocèse pour le préserver de la « menace protestante »<sup>5</sup> et son entrée solennelle se fait le « quatrième dimanche de Carême » 1557. Sa nouvelle dignité de cardinal soutient opportunément son autorité car les consuls de Béziers sont

---

<sup>1</sup> Dans son diocèse, l'évêque est la source de toute vie religieuse. Il fait le Saint Chrême nécessaire aux onctions liées aux sacrements, il confirme le chrétien dans son baptême, il pourvoit aux besoins de son diocèse en ordonnant les prêtres, il sacralise les lieux. L'évêque fait aussi de son diocèse un lieu d'échanges entre ecclésiastiques, par des réunions où sont élaborés ou réformés les statuts synodaux, pour leur donner une formation religieuse (conférences ecclésiastiques) ou leur permettre de méditer et prier (retraites). Les visites pastorales de l'évêque dans le diocèse sont l'occasion pour lui de s'assurer de l'effectivité de ses règlements dans les établissements ecclésiastiques. Enfin, au sein de l'officialité, il délègue son pouvoir de juridiction à un official, qui juge en ses lieux et places des cas relevant de la juridiction ecclésiastique.

<sup>2</sup> Dès 1548, Catherine demande le cardinalat pour son cousin, qui ne l'obtiendra que le 15 mars 1557. Laurent Strozzi reçoit aussi une charge de conseiller d'Etat. Son nom apparaît dans un « licet de justice tenu par le roy Henry II en son Parlement de Paris, le 11 juillet 1549 » (cf. Man. de Brienne, vol. 262, f°23). Il sera maintenu dans cette charge par Charles IX dans un arrêté du 25 janvier 1566 (cf. Man. Clairambault, vol. DCXLVII, f°93).

<sup>3</sup> Il est représenté par son vicaire aux Etats tenus à Beaucaire le 21 octobre 1549. Il nomme le 2 juillet 1550 Pierre de Puymisson pour administrer son diocèse. Il est condamné à 10 livres d'amende pour n'être pas venu, en personne ou représenté, aux Etats de Nîmes (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 19-20).

<sup>4</sup> Cf. *Gallia Christiana novissima. Histoire des archevêchés, évêques et abbayes de France, d'après les documents recueillis par le chanoine J.-H. ALBANES, complétée, annotée et publiée par le chanoine Ulysse CHEVALIER*, Montbeliard, 1899-1920, t. I, col. 121.

<sup>5</sup> « Dans le Midi et le Centre-Ouest, l'impact du protestantisme figure d'une manière éclatante » (cf. Janine GARRISSON, *Guerre civiles et compromis, 1559-1598*, Paris, Seuil, 1991, p. 83). Il est certain que la Réforme est plus développée dans le sud de la France que dans le nord mais les raisons de ce développement restent incertaines. « La géographie de la Réforme ne peut s'interpréter qu'en tenant compte d'une multiplicité de facteurs parmi lesquels le poids des individualités et des conjonctures locales – structure des élites, influence des clientèles nobiliaires, rôle du clergé, place des officiers du roi – a une importance déterminante » (cf. Arlette JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France (1559-1598) », dans Arlette JOUANNA, Jacqueline BOUCHER, Dominique BILOGHI, Guy LE THIEC, *Histoire et dictionnaire des guerres de religion*, Paris, Robert Laffont, Bouquins, 1998, p. 44).

extrêmement attachés à leurs libertés et entendent bien les faire respecter par le nouveau prélat. Le premier consul annonce à Laurent Strozzi que « s'il voulait s'écarter du cérémonial usité et ne pas prêter le serment qu'on exigeait de lui, les portes de la ville resteraient closes et tout accès lui serait interdit »<sup>1</sup>. L'évêque feint d'accepter et, lors de son entrée, prête le serment non sans une légère modification : « Je jure, j'offre et je promets aux habitants de Béziers de les garder, entretenir et conserver dans leurs privilèges, franchises et libertés *non contraires aux saints droits et à l'autorité du roi* »<sup>2</sup>. La présence du prélat dans son évêché est pourtant de courte durée, il gagne bientôt Rome et y demeure presque deux ans<sup>3</sup>. De retour dans son diocèse fin 1559, le cardinal Strozzi doit faire face au problème trop longtemps repoussé : la Réforme a gagné de nombreux esprits dans le Midi. A Béziers, le nombre et l'influence des huguenots sont tels qu'ils n'hésitent pas à s'en prendre aux envoyés du cardinal<sup>4</sup>, événement bientôt réprimé<sup>1</sup> par

---

<sup>1</sup> Cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 23-24.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>3</sup> Laurent Strozzi reçoit à Rome, dans le consistoire du 20 septembre 1557, le chapeau de cardinal et le titre cardinalice de Sainte-Balbine. Ce titre est en fait l'attribution d'une église de Rome que le cardinal est censé servir à titre de prêtre ou de diacre (cf. *Gallia Christiana novissima...*, t. I, col. 121). Le cardinal Strozzi reste ensuite quelques temps en Italie pour s'occuper des affaires privées de Catherine de Médicis. « Il y était encore en octobre, s'occupant des intérêts particuliers de la reine, de plusieurs procès qu'elle avait en Italie et du recouvrement de diverses sommes dues à Sa Majesté. [...] En vraie fille des Médicis, elle le pria en outre d'expérimenter le talent d'un bon peintre qu'elle ferait venir en France, si son œuvre était de son goût. » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 28). A peine rentré dans son siège épiscopal, il doit regagner Rome. Le pape Paul IV meurt le 18 août 1559 et le conclave est convoqué le 23 août (cf. *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, éditées par Abel DESJARDINS, Paris, 1865, t. III, p. 404). A la différence de nombre de cardinaux français, Laurent Strozzi est un allié sûr de la politique française. Il déploie tout son zèle aux côtés des cardinaux de Guise et de Lorraine pour soutenir l'élection du cardinal de Tournon, qu'ils ne peuvent obtenir. « La reine mère déçue dans ses espérances, enjoint alors d'appuyer les cardinaux de Césis, d'Ara Coeli et Médicis » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 32). C'est ce dernier qui devient pape sous le nom de Pie IV. Le nouveau souverain pontife n'est pas ingrat envers le roi de France et les cardinaux français qui l'ont vivement soutenu. Le cardinal Strozzi reçoit l'abbaye de Beaubec en don de joyeux avènement. « J'écris à Sa Majesté le roi comment il a plu à Notre Seigneur Pie IV de me conférer le siège de Beaubec, près de Rouen [...] Je supplie avec la plus grande humilité Votre Majesté, [...] de me faire confirmer ce don que j'estime fort, non pour la valeur qui est de peu, mais pour le bon esprit que montre Sa Sainteté à mon égard [...] » (cf. Lettre de Laurent Strozzi à François II, de Rome, 1<sup>er</sup> janvier 1560, Man. Fr. 3898, f<sup>o</sup>2, citée par M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 34).

<sup>4</sup> « Un soir d'août, le cardinal Strozzi, passant en carrosse sur la place où les religionnaires étaient assemblés, entendit leurs chants et les fit prier de les

## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

le vicomte de Joyeuse<sup>2</sup>. Toutefois, ces faits ne concernent déjà plus le prélat, la volonté royale l'appelle ailleurs.

La situation est alors préoccupante en Albigeois. Les chroniques du temps révèlent l'implantation du protestantisme<sup>3</sup>. Consciente des difficultés que va rencontrer son cousin, la régente Catherine de Médicis décide de lui fournir des armes plus temporelles que la crose. Ainsi, le cardinal Strozzi est-il évêque d'Albi et lieutenant général du roi en Albigeois<sup>4</sup>. Les lieutenants généraux du roi dans une province sont les représentants du monarque (« tenant lieu du roi »). Leurs pouvoirs sont essentiellement militaires mais la lieutenance n'a rien d'un grade. Au XV<sup>e</sup> siècle, les représentants du souverain dans les provinces se nomment sans distinction gouverneurs ou lieutenants généraux, puis les deux termes se différencient. Si les gouverneurs reçoivent le pouvoir du roi de faire « comme nous ferions si nous-même, nous étions en personne », c'est-à-dire de gouverner une province comme le monarque, ce qui ne sera pas sans susciter des tentatives de sécessions<sup>5</sup>, les lieutenants généraux attachés à une province remplacent

---

suspendre. Loin d'obéir, ceux-ci se précipitèrent sur les envoyés de l'évêque et en blessèrent plusieurs. Laurent Strozzi, surpris par cet attentat, demanda des troupes, disant que sa personne n'était plus en sûreté dans une ville où les hérétiques étaient en aussi grand nombre que les catholiques » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 39).

<sup>1</sup> Le vicomte de Joyeuse, averti par le juge criminel Jacques d'Arnoye, arrive à Béziers le 30 septembre 1561 et exerce une répression brutale contre tous ceux qui osent se réclamer de la nouvelle foi.

<sup>2</sup> Guillaume de Joyeuse (1520-1592), fils de Jean de Joyeuse, gouverneur de Narbonne, est d'abord évêque d'Alet mais étant le dernier de sa famille, il se démet de son évêché après de longues négociations et épouse Marie de Batarnay, nièce de Madeleine de Savoie, l'épouse du connétable Anne de Montmorency. En 1561, il devient lieutenant général du roi en Languedoc. Fervent catholique, guerrier brutal, le vicomte de Joyeuse sert résolument les Valois. D'abord très lié aux Montmorency, il prend ses distances quand le gouvernement du Languedoc est cédé à Damville, deuxième fils du connétable. Pour contrebalancer l'influence de Damville, souvent allié aux protestants, Henri III honore Guillaume de Joyeuse, qui devient Maréchal de France vers 1582, et ses fils, qui le servent loyalement. Le plus célèbre d'entre eux est l'aîné, Anne de Joyeuse (1560-1587).

<sup>3</sup> « [...] la ville d'Alby en l'année 1561 [...] étoit toute infectée d'herésie luthérienne » (cf. *Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 1).

<sup>4</sup> « Le titre de cette lieutenance n'a pas été enregistrée au Parlement de Toulouse mais les Chronologies de Languedoc la mentionnent à plusieurs reprises » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 43).

<sup>5</sup> « Bénéficiant du soutien des corps constitués locaux, certains gouverneurs affichèrent une réelle indépendance tel Montmorency-Damville en Languedoc, allant même jusqu'à la sécession à l'exemple du duc de Mercœur, en Bretagne [...] » (cf. Philippe SUEUR, *Histoire du droit public français, XV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, t. I : *La constitution monarchique*, Paris, PUF, 2001, p. 343-344). Voir aussi : *Dictionnaire de l'Ancien Régime. Royaume de France, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup>*, sous la dir. de

les gouverneurs en cas d'absence et ont des fonctions plus précises. Au XVI<sup>e</sup> siècle, ces lieutenants généraux dirigent l'armée et ont l'autorité sur la province qui leur est confiée. Au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, le quadrillage du royaume est plus que jamais nécessaire. La multiplication des « évêques-lieutenants du roi » est caractéristique de la volonté royale de renforcer sa présence, par l'intermédiaire de ses représentants, dans les provinces les plus touchées par le protestantisme. Qui mieux qu'un évêque peut représenter le roi très chrétien, rappeler les croyants à la foi catholique et lutter contre la religion réformée ? Parallèlement à cette multiplication des « évêques-lieutenants du roi », le souverain exige la présence de tous ses évêques dans leurs diocèses. Jusqu'alors, nombre d'entre eux se contentent d'y être représentés et d'en toucher les bénéfices. Laurent Strozzi ne fait pas exception. En outre, le roi leur demande expressément de prêcher et, à partir de Charles IX, l'âge des évêques s'élève. Convaincre par la parole et par les armes, telle est la mission de ces « évêques-lieutenants du roi »<sup>1</sup>. Force est de constater que l'épiscopat du cardinal Strozzi à Albi est plus marqué par l'épée que par la mitre. S'il remplit sa mission épiscopale, ce n'est pas grâce à elle qu'il frappe les esprits du temps mais bien à cause de sa lieutenance alliée à la temporalité<sup>2</sup> de son épiscopat. Après s'être imposé à Albi et dans l'Albigeois (I), le cardinal Strozzi concourt à l'unification de la lutte catholique (II).

### **I - Les années rouges : un cardinal menaçant**

#### *L'installation du cardinal Strozzi*

---

Lucien BELY, Paris, PUF, 1996 ; Jean DUQUESNE, *Dictionnaire des gouverneurs de Province sous l'Ancien Régime, novembre 1315-20 février 1791*, Paris, éd. Christian, 2003.

<sup>1</sup> La nomination d'évêques plus ou moins habiles aux armes diminue de façon significative à la fin des guerres de Religion mais il reste encore sous Louis XIII des héritiers de ces « évêques-guerriers » du XVI<sup>e</sup> siècle. « Quelques évêques se comportent plus en politiques et militaires qu'en pasteurs, comme certains prélats du Languedoc (Nîmes, Albi ou Montpellier) à qui Richelieu n'hésite pas à confier des régiments pour combattre les Espagnols » (cf. Bernard HOURS, *L'Eglise et la vie religieuse dans la France moderne, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*, Paris, PUF, 2000, p. 195).

<sup>2</sup> En tant que seigneur de la cité épiscopale d'Albi, l'évêque dispose de nombreux pouvoirs laïcs. Détenteur des clés de la cité, il possède des prérogatives militaires comme l'approbation de la nomination des capitaines de la place, la réglementation de la garde et du guet. Il a aussi de larges pouvoirs judiciaires, grâce au cumul des compétences judiciaires épiscopales et seigneuriales, et il a une autorité réglementaire, par l'approbation de l'ensemble des arrêtés municipaux. Longtemps en concurrence, les pouvoirs royaux, épiscopaux et municipaux jouissent au XVI<sup>e</sup> siècle de relations relativement apaisées. Depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, les évêques d'Albi sont de grands personnages au service du roi. Ce rapprochement entre le pouvoir royal et le pouvoir épiscopal entraîne l'adhésion d'une partie de la population et de ses élites urbaines à l'autorité royale.

## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

En septembre 1561, le cardinal Laurent Strozzi accède à l'évêché d'Albi par la résignation de Louis I<sup>er</sup> de Lorraine, cardinal de Guise. L'Albigeois est alors envahi par le protestantisme. Ce n'est pas à prêcher que le cardinal se prépare mais à reconquérir le diocèse. Fort des pouvoirs de son épiscopat et de sa lieutenance, le cardinal dispose de larges prérogatives religieuses, judiciaires et militaires, et entend bien en user pour le service du roi et de la foi.

Le nouvel évêque fait son entrée solennelle le 6 octobre. Cette première rencontre avec le nouveau prélat se déroule sans encombre jusqu'à ce que maître Pierre Valéry demande au cardinal Strozzi de confirmer certaines transactions passées avec son prédécesseur. Laurent Strozzi, sans refuser la confirmation, repousse à plus tard cette décision. A notre connaissance, il n'existe pas d'acte relatif à cette confirmation ou du moins il n'en existe plus. Paradoxalement, les protestants d'Albi font bon accueil au cardinal. Faute de document contraire, nous nous rallions à l'explication communément admise et supposons que les huguenots espéraient rallier le nouveau venu à leur cause, si ce n'est à leur foi<sup>1</sup>. Toutefois, le cardinal Strozzi ne tarde pas à démontrer sa volonté de lutter contre la Réforme, dans son diocèse, par une action qui a certes l'avantage de ne verser aucun sang, mais qui ne témoigne d'aucune charité. « [...] les principaux luthériens alloint tous les jours importuner à l'évêché le seigneur cardinal de leur bailler l'église de S<sup>te</sup>-Martiane ; mais enfin il leur répondit qu'elle estoit trop grande pour le peu de gens qu'ils estoient et qu'ils ne pouvoient entretenir un ministre, à quoy ils répondirent qu'ils estoient toute la ville ou au moins les principaux. Et bien, dit ce venerable cardinal, présentés moy requete et chacun mettés y votre seing, afin que voyant le nombre, je puisse y pourvoir. Eux, bien aises de sa reponce, dressent leur requete et la signent tous, pensant que par ce moyen il leur donnat un lieu pour faire leurs exercice et administrer leurs sacremens [...]. Apres cela, luy comme homme sage et bien avisé, assemble son conseil [...] où il fut trouvé bon les avoir l'un après l'autre dans l'evêché pour s'en assurer, ce qu'il fit. Il les envoya chercher, et après les avoir là dedans, il fit un emprunt sur eux, les cottisant, l'un 200 écus, l'autre 100, l'autre 50, et qui plus ou moins, chacun selon sa portée, dont il retira une bonne somme [...] »<sup>2</sup>. Cette manœuvre, qui décourage les moins croyants, a pour effet de vider la ville d'Albi de ses protestants les plus ardents. Si ce résultat semble favorable aux catholiques à court terme, il ne l'est pas à long terme. Une partie de ceux qui quittent Albi, va grossir les rangs de la lutte armée protestante.

Le cardinal Strozzi se met ensuite à la tête d'une compagnie d'Italiens qu'il loge dans le palais épiscopal. « Il estoit bien servi et avoit beaucoup de

---

<sup>1</sup> « En 1556, Jean de Lettes, évêque de Montauban, qui avait précédemment exercé la charge de lieutenant pour le roi en Languedoc, prélat dépourvu de toute vocation ecclésiastique, avait embrassé le calvinisme [...]. Les protestants d'Albi fondèrent le même espoir sur le nouvel évêque » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 46).

<sup>2</sup> *Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 3.

gentils hommes et braves capitaines italiens auprès de luy »<sup>1</sup>. Il surveille l'achèvement des fortifications d'Albi, engage ses troupes à la vigilance<sup>2</sup> et ne tolère aucune atteinte à son autorité. « Le viguier et le juge royal ayant empiété sur ses prérogatives, il obtint des lettres du roi portant *inhibition et défense à ses officiers de ne connaître d'autres crimes que de ceux mentionnés dans la transaction passée entre Saint Louis et l'évêque Bernard de Combrét* »<sup>3</sup>.

Enfin, le cardinal Strozzi institue un prévôt des maréchaux<sup>4</sup>, du nom de Monrosier, dans le palais épiscopal. Ce juge militaire, à la justice prompte et exemplaire, connaît sans appel et avec droit de peine capitale, des crimes et délits des gens de guerre, déserteurs, vagabonds, des vols avec effraction, séditions... En ces temps de troubles, l'établissement d'un tel office n'a rien de rassurant et laisse présager de la dureté des temps à venir.

### *Des épées dans l'Albigeois*

Après avoir établi aux yeux de tous son autorité dans la ville d'Albi, le temps est venu pour le cardinal Strozzi d'étendre son influence. La pourpre cardinalice n'a pas étouffé en lui son passé guerrier. En homme intelligent, le Florentin sait que son action doit s'inscrire dans un mouvement plus vaste. L'édit de Saint-Germain du 17 janvier 1562, dit « de janvier », lui donne une occasion de se rapprocher des autres représentants du roi dans les provinces avoisinantes. Il envoie l'un de ses hommes auprès de Crussol<sup>5</sup> et de Joyeuse pour coordonner l'application de cet édit, qui autorise le culte réformé, s'il est célébré le jour et à l'extérieur des villes. Toutefois, l'application de cet édit ne pose que peu de problèmes puisqu'il n'est respecté par aucun des deux partis. Cette tentative de cohésion d'action des représentants du roi reste pour l'instant lettre morte.

Le 1<sup>er</sup> mars 1562, le massacre de Wassy fait éclater la première guerre de Religion. En mai 1562, face aux conquêtes des protestants<sup>6</sup>, la lutte contre les

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>2</sup> « De jour de nuit faisoient la sentinelle /Et les portes bien equipez gardoient. /Le cardinal avecques sa séquelle /Les visitoit, d'où couraige preuvint. /Soir et matin par dessus la muraille /Faisoit le tour pour exemple donner /D'avoir bon cœur contre ceste canaille, /Fifres faisoit et gros tabardz sonner. » (cité par Roger ALLAIRE, *Albi à travers les siècles*, réimpression, Fiac, Midi France, 1984, p. 53).

<sup>3</sup> M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 47-48.

<sup>4</sup> Voir pour une époque un peu postérieure : Vanina BEDEL, *La maréchaussée dans la généralité de Guyenne au XVIII<sup>e</sup> siècle : 1720-1790*, sous la direction de Gérard GUYON, Thèse pour le doctorat en droit, Bordeaux IV, 2004.

<sup>5</sup> Antoine de Crussol (1528-1573), d'abord comte de Crussol puis vicomte d'Uzès, est un proche de Catherine de Médicis, dont il est chevalier d'honneur. Fin 1561, il est chargé de pacifier le Dauphiné, la Provence et le Languedoc. Sa foi le pousse alors vers la Réforme mais en serviteur zélé du roi, il redeviendra catholique.

<sup>6</sup> « En Bas-Languedoc, l'orage huguenot déferle : Nîmes, Saint-Gilles, Montpellier, Orange, Beaucaire, Béziers, Agde, le plat-pays et les « villettes » de ces agglomérations chassent le culte romain de leurs enceintes. Même raz-de-marée en Haut-Languedoc et en Rouergue : Montauban, Castres, Caussade, Réalville, Millau,



## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

réformés prend un tour plus sanglant. Albi, fortement gardée, résiste à toutes les attaques des huguenots à la différence de nombreuses villes telles Castres, Gaillac, Rabastens, Lavaur... qui capitulent. Le cardinal et ses troupes parcourent le diocèse, poursuivant sans merci les protestants. A Cordes, il installe des troupes aux frais de la population<sup>1</sup>. Les troubles de Gaillac sont réprimés dans le sang. Le cardinal Strozzi, à la tête de 300 arquebusiers, attaque les religionnaires réunis dans l'église Saint-Pierre. « Ceux de la religion de Gaillac, [...] se saisirent de la porte S<sup>t</sup> Pierre et y firent la cène entre deux portes, en grande assemblée. Les catholiques s'étant fortifiés des Italiens et de Laurens Strozi venus d'Alby, coururent sur ceux de la Religion qui furent massacrés et leurs corps jetés au précipice de l'abbaye dans le Tarn »<sup>2</sup>. Il rejoint ensuite les catholiques menés par Montluc, Terride et Bajourdan, au siège de Montauban<sup>3</sup>, puis le « cardinal de Strossy, étant revenu de Montauban, il fut averti que Rabastens étoit pris par les huguenots ; mais incontinent il y envoya des gens d'armes qui y remirent

---

Puylaurens, Saint-Antonin, Rabastens, Gaillac, etc., passent du côté de la Réforme. [...] Aix-en-Provence, Bordeaux et Toulouse ont repoussé la domination protestante. Là, comme en Provence, se dessine une résistance interne qui a mis en échec l'élan victorieux des réformés du Sud. Les capitouls de Toulouse sont, en 1562, tous protestants ; obéissant à Condé, ils pensent s'emparer aisément de cette ville car elle comporte une forte minorité de huguenots. La résistance vint, inattendue et violente : une étrange alliance entre le petit peuple et les conseillers réussit à conserver Toulouse dans l'obéissance du roi. Il a fallu trois jours de combat de rue, de tueries, de pillages aussi, avant que les vaincus n'abandonnent la cité. [...] les Toulousains derrière leurs officiers au Parlement seront les plus virulents chasseurs de huguenots du Midi ; d'ailleurs ici, a jailli de la peur et du fanatisme populaire la première organisation ligueuse de France. » (cf. J. GARRISSON, *Protestants du Midi, 1559-1598*, Toulouse, Privat, 1980, p. 168).

<sup>1</sup> « Vers la même époque, le cardinal Strozzi, évêque d'Albi et lieutenant du roi dans le pays albigeois, organisait une campagne contre les religionnaires. Le 25 avril, les consuls étaient obligés de contracter un emprunt pour acheter du blé destiné à l'entretien de la gendarmerie qu'il leur avait envoyée » (cf. Charles PORTAL, *Histoire de la ville de Cordes en Albigeois (1222-1799)*, Toulouse, Privat, 1984, p. 81).

<sup>2</sup> Jacques GACHES, *Mémoires sur les guerres de religion à Castres et dans le Languedoc (1555-1610)*, éd. par Charles PRADEL, 1879, rééd. Genève, Slatkine, 1970, p. 24.

<sup>3</sup> « Après la fuite et retraite des huguenots de Toulouse dans Montauban, les seigneurs de Monluc et Terride, Bajourdan et autres avec leurs troupes, les suivirent ; ce quentendant, M<sup>r</sup> le Reverendissime cardinal de Strossy, eveque d'Alby, y accourut avec les troupes et gens de guerre d'Albigeois. Etant donc arrivés toutes ces gens et amené là les canons de Toulouse, Montauban fut assiégé, et M<sup>r</sup> de Bajourdan étoit maître de l'artillerie ; mais le malheur porta qu'il fut tué dun coup de faucouneau par les hérétiques, ce qui occasiona les autres de lever le camp, ayant perdu un tel homme si genereux et vaillant » (*Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 6).

les catholiques les maîtres dedans »<sup>1</sup>. Peu après, il envoie des troupes à Réalmon<sup>2</sup>. Ces faits d'armes ne passent pas inaperçus et le cardinal, tout de pourpre vêtu et les mains pleines de sang, y gagne bientôt le surnom évocateur de : « vache rouge »<sup>3</sup>.

Dans ce contexte éprouvant, Laurent Strozzi doit recevoir avec joie et reconnaissance les *Lettres du Roy Charles IX par lesquelles il confirme en faveur du cardinal Estrocy Eveque d'Alby tous les privileges franchises et libertés accordés par les Roys ses predecesseurs aux Eveques d'Alby, au mois d'aoust 1562*<sup>4</sup>. Toutefois, si ces lettres le réconfortent, l'argent demandé pour soutenir la lutte en faveur du pouvoir royal n'arrive toujours pas. L'entretien des forces nécessaires à la défense de l'Albigeois coûte cher au cardinal. Il écrase d'impositions son diocèse et complète les dépenses par ses propres deniers. L'absence de finances et la perspective de la ruine le poussent à réclamer des subsides à sa puissante cousine : « [...] sans une grosse provision d'argent, il est impossible de garder les villes qui sont sous l'obéissance du roi, ni de réduire les rebelles [...] je ne puis en aucune manière défendre plus longtemps ce pays [...] je fais tout ce que je sais et puis pour le service du roi, sans épargner ni ma personne, ni mes biens comme le devoir et la volonté me le commandent »<sup>5</sup>. Il ne semble pas que cette lettre soit suivie d'effets puisque le cardinal renouvelle sa demande de façon plus pressante encore dans une lettre du 6 décembre 1562 : « J'ai recouvré la partie de ce diocèse d'Albi des mains des rebelles et je l'ai conservé jusqu'à cette heure sous l'obéissance du roi sans qu'il en ait coûté au roi un seul denier de sa recette ordinaire [...] »<sup>6</sup>. Le prélat ajoute de sa main quelques lignes à cette lettre : « Madame, j'ai fait pour le service du roi le mieux que j'ai su et pu. Je suis pauvre et malade, et je la supplie de vouloir bien dans l'occasion qui se présente me tirer de la misère »<sup>7</sup>. Le temps n'est pourtant pas à la compassion.

---

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>2</sup> « [...] ceux de Realmont, en l'an 1563, voulurent se revolter [...]. Or, le S<sup>r</sup> cardinal, entendant ce remüement, y envoya M<sup>r</sup> le syndic de Ginolhiac, homme de grande autorité et duquel Mr le cardinal se fioit fort, qui donna de l'épouvante tellement à ceux de Realmont, qu'ils n'oserent plus remüer » (cf. *Ibid.*, p. 6).

<sup>3</sup> « [...] plusieurs medisans l'appelloint *la vache rouge* » (cf. *Ibid.*, p. 6).

<sup>4</sup> Cf. Man. Doat, vol. 112, folios 466 r<sup>o</sup>-467 v<sup>o</sup>.

<sup>5</sup> Cf. Man. Fr. 15877, f<sup>o</sup>124, Lettre du cardinal Strozzi à Catherine de Médicis, d'Albi, 28 septembre 1562, traduite de l'italien par M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 50-51.

<sup>6</sup> Cf. Man. Fr. 15877, f<sup>o</sup>435, Lettre du cardinal Strozzi à Catherine de Médicis, d'Albi, le 6 décembre 1562, traduite de l'italien par M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 53.

<sup>7</sup> *Ibid.* Le fait que Laurent Strozzi ajoute de sa main quelques lignes n'est pas anodin mais prouve l'importance de cette demande à ses yeux. En effet, l'auteur de *Relation des troubles et guerres civiles* nous apprend : « Il [le cardinal Strozzi] avoit de pages, surtout d'heureuse mémoire M<sup>r</sup> de Mouret, alors jeune homme, qui signoit

## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

### II - Les années noires : un cardinal dans le sang

#### *Les prémices de la Ligue*

L'année 1563 marque une aggravation de la répression contre les protestants. Le cardinal Strozzi participe à cette épuration sanglante. En mars 1563, « [...] le cardinal susdit fit prendre justice de force huguenots. Il fit pendre deux bonnetiers de Roquecourbe, et à cause qu'ils blasphemoient il leur fit attacher un billot à la bouche qui les empêchoit de parler. Il fit aussy bruller au Vigan un homme de Valence appelé Thomas, lequel avoit mechamment prinse de la main d'un prêtre l'hostie consacrée et l'avoit donnée à un chien. Ledit Thomas etant condamné, à la sortie des prisons de Verbio, il fut placé sur un chariot, et le long des rües le bourreau avec des tenailles ardentes luy dechiroit la chair de tous côtés ; arrivé fut au Vigan, il fut mis en une potence, et après l'avoir arrosé de trementine, le bourreau y mit le feu, et ainsi finit ce miserable sa vie. Tost apres on pendit aussy un certain Augustin de Lisle-d'Albigeois, appelé Martiny, au meme lieu du Vigan, pour estre hérétique et s'etre defroqué. Aussy pendu un autre prêtre [...] »<sup>1</sup>. Le récit de ces condamnations met à mal le principe *Ecclesia abhorret a sanguine* (L'Eglise a horreur du sang). Le droit pénal canonique obéit à une autre logique que le droit pénal laïc. Les notions d'expiation de la faute, de rachat du coupable et de repentir sont primordiales et déterminent les peines prononcées tels les mortifications, aumônes, pèlerinages et dans les cas les plus graves, la peine du mur (la prison). Seuls des cas exceptionnels où le coupable ne semble susceptible d'aucun rachat conduisent l'Eglise à remettre le justiciable au bras séculier, qui prononce alors une sentence de mort. Au XVI<sup>e</sup> siècle, les tribunaux d'inquisition ont disparu depuis longtemps en France, la répression des crimes d'hérésie relève de la juridiction épiscopale. Pourtant, les juges royaux, « à la demande de l'opinion majoritaire »<sup>2</sup>, interviennent aussi dans le châtement de ces crimes, en raison des troubles à l'ordre qu'ils entraînent. Dans les cas présents, nulle remise au bras séculier n'est mentionnée par le chroniqueur, qui décrit ces événements bien des années après leur déroulement. Le temps a-t-il effacé cette procédure ? Le cardinal Strozzi agit-il en tant que seigneur d'Albi ou use-t-il des prérogatives de sa lieutenance ? Cette dernière hypothèse semble appuyée par une chronique du temps *Memoyre de ce qu'a esté fait en les ans mil cin cens sexante deux et sexante troys, estans consulz les devant escripts*. Laurent Strozzi ne condamne pas sans discernement l'ensemble des protestants de son diocèse. Il sait aussi faire preuve de clémence<sup>3</sup>. Cette

---

pour luy toutes actes, car le S<sup>r</sup> cardinal avoit les doigts de la main droite accrochés qu'à peine pouvoit-il signer » (cf. *Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 6).

<sup>1</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>2</sup> Jean-Marie CARBASSE, *Histoire du droit pénal et de la justice criminelle*, Paris, PUF, 2000, p. 303.

<sup>3</sup> « A meme temps firent amende honorable an-devant l'eglise cathedrale de S<sup>te</sup>-Cecile, un libraire et un menuisier nommé Quatre Doigts et demy, tous huguenots » (*Ibid.*, p. 7).

indulgence du cardinal déplait au chroniqueur, qui constate avec quelque amertume : « Pire eussent eu d'autres qu'il y avoit ; Si le prélat n'eust eu miséricorde ; Comme vyroy à plusieurs pardonnoit ; Qui méritoit endurer feu ou corde »<sup>1</sup>. L'expression de « vyroy », vice-roi, est généralement employée pour désigner les gouverneurs et non les lieutenants généraux. Toutefois, ce terme semble se rapporter à la lieutenance de Laurent Strozzi car elle ne peut qualifier ni son cardinalat, ni son épiscopat<sup>2</sup>.

En parallèle à cette justice, les représentants du roi dans les provinces du Languedoc et de Guyenne se réunissent à Toulouse. Le temps leur semble venu d'unir leurs forces et d'organiser une défense commune des terres qu'ils veulent garder au roi. En ces temps de peur des protestants, les autorités locales s'allient, hors de la volonté royale mais pour le service du roi, afin de coordonner leur action. Le cardinal Strozzi gagne Toulouse, vers la fin février, pour participer à la création de l'une des premières ligues du royaume de France. « A l'arrivée de Montluc à Toulouse, le cardinal d'Armagnac, qui commandoit en qualité de lieutenant du roi dans la sénéchaussée de Toulouse, le cardinal Strozzi, qui exerçoit la même autorité dans le pays d'Albigeois, le premier président Daffis, Terride, Négrelisse & Fourquevaux, chevaliers de l'ordre, du Faur, avocat général, & les capitouls, tinrent un conseil avec lui & le prièrent de se mettre à la tête des troupes dans la Province, pour agir contre les huguenots »<sup>3</sup>. Cette assemblée signe, le 2 mars 1563, une ligue ou association qui doit être observée par les villes et diocèses du ressort du parlement de Toulouse, en Languedoc et en Guyenne<sup>4</sup>. Cette ligue crée un réseau de combattants catholiques sous les ordres des représentants du roi. Les membres de cette association s'engagent à échanger les informations relatives à des regroupements ou mouvements de troupes protestantes, ils se doivent aide et secours, ont l'obligation de combattre, doivent toujours y être préparés et ne sauraient abandonner le combat. « [Article 2.] Que toutes et quantes fois que lesdits associés et

---

<sup>1</sup> *Memoire de ce qu'a esté fait en les ans mil cin cens sexante deux et sexante troys, estans consulz les devant escripts*, publiée par Emile JOLIBOIS, *Revue du Tarn*, IV, 1880, p. 378.

<sup>2</sup> Le professeur Jean-Marie Augustin nous a fait percevoir la possibilité d'établir un parallèle entre les buts et les méthodes des « évêques-lieutenants généraux » du roi de France et l'inquisition espagnole. En Espagne, les « hérétiques » sont alors considérés comme des traîtres à la foi et à leur souverain. Cette idée de trahison du roi n'est pas absente des poursuites dont vont être victimes les protestants en France et, même si les pouvoirs de nos évêques ne sont pas aussi larges que ceux des inquisiteurs, l'utilisation d'hommes d'Eglise pour la défense du pouvoir royal est manifeste au XVI<sup>e</sup> siècle en France et en Espagne. Voir notamment : Bartholomé BENNASSAR (dir.), *L'inquisition espagnole*, Paris, 1979 ; Jaime CONTRERAS, *Pouvoir et inquisition en Espagne au XVI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997.

<sup>3</sup> Joseph VAISSETE et Claude de VIC, *Histoire générale de Languedoc, avec des notes et les pièces justificatives*, t. 11, Toulouse, Privat, 1889, p. 435.

<sup>4</sup> « Le parlement de Toulouse approuva et autorisa cette association le 20 de mars [...] » (cf. *Ibid.*, p. 436).

## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

confédérés seront assurés que lesdits seditieux et rebelles au Roy s'assembleront en armes ou autrement pour troubler le repos public, envahir ou saisir aucune villes, églises, bourgs, bourgades, chasteaux et autres maisons du roy, lesdits confédérés comme ils ont faits cy-devant en avertiront chacun en son endroit les autres plus prochains pour s'assembler en armes, résister et courir en armes contre les dits séditieux et autres perturbateurs du repos public tant que la force leur en demeurera pour le service du roy »<sup>1</sup>. Les auteurs de cette ligue veulent pouvoir opposer une force rapide et organisée aux protestants<sup>2</sup>. Si la ligue créée à Toulouse est l'une des premières, ce type d'association va se multiplier en France malgré la paix d'Amboise, signée le 19 mars 1563<sup>3</sup>, qui rend leur objet de nul effet.

### *Servir le roi jusqu'à la ruine et la mort*

La paix acquise sur le papier, le roi et la régente aspirent à un retour au calme nécessaire à la France exsangue<sup>4</sup>. La majorité royale obtenue par le coup de maître du chancelier de l'Hospital<sup>5</sup>, permet de sortir de la régence, période trop souvent troublée. Le roi, la reine mère et le chancelier espèrent conquérir la paix par une politique de tolérance mais, loin de calmer les esprits, celle-ci ne fait que les enflammer. Strozzi écrit à sa cousine le 1<sup>er</sup> septembre 1563 : « La facilité avec laquelle M. le Chancelier expédie toutes sortes de commissions en faveur des rebelles, sans vouloir jamais en expédier aucune au profit des catholiques, a allumé dans tout ce pays [l'Albigeois] un feu tel que je crains qu'il ne cause quelque grande sédition

---

<sup>1</sup> D. Pierre ARZIERES, *Mémoires pour l'histoire de Languedoc*, t. V, Man. Languedoc Bénédictins-64, p. 2074.

<sup>2</sup> « Chaque ville ou district devait choisir deux députés qui prêteraient, au nom de leurs mandants, un serment de fidélité à la cause catholique et royale. Les forces disponibles seraient recensées et réparties en groupes mobiles de défense » (cf. Jean-Marie CONSTANT, *La Ligue*, Paris, Fayard, 1996, p. 56).

<sup>3</sup> Cet édit restreint davantage la liberté du culte que celui de janvier, mais il rétablit la tolérance civile.

<sup>4</sup> L'Albigeois n'a pas été épargné. « La paix se fit à la suite de l'édit de mars 1563, mais pendant l'année 1562 et même 1563, le diocèse d'Albi, fut *foulé* sur beaucoup de points par les troupes de l'un et de l'autre parti » (cf. Elie-A. ROSSIGNOL, *Petits Etats d'Albigeois ou Assemblées du diocèse d'Albi*, Paris-Albi, 1875, p. 167).

<sup>5</sup> « L'ordonnance de 1374 a fixé la majorité des rois de France à quatorze ans mais ses termes sont ambigus : « *donec decimum quartum aetatis annum attigerit*. » (jusqu'à ce qu'il ait atteint sa quatorzième année). [...] Or, Michel de l'Hospital, soutenu par la reine mère, fait admettre, pour gagner un an, que la quatorzième année doit être seulement commencée, et non pas achevée » (cf. A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France... », p. 135).

[...] »<sup>1</sup>. Le cardinal ne se trompe guère et le nouveau gouverneur, Henri de Montmorency, comte de Damville<sup>2</sup>, n'apaise que peu les esprits.

En mai 1563, suite à la résignation de son père en sa faveur, Damville, devient gouverneur du Languedoc. Il visite alors son gouvernement et séjourne au château de Terride où Laurent Strozzi vient le rencontrer<sup>3</sup>. La trace du cardinal se perd alors quelque peu. Accaparé par la vente des biens temporels de son diocèse pour se conformer à l'édit du 13 mai 1563<sup>4</sup>, ses actions d'éclats et de guerre au service du roi sont remises à plus tard et remplacées par un autre service, celui des finances royales<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Cf. Man. Fr. 15542, f°65, Lettre du cardinal Strozzi à Catherine de Médicis, d'Albi, 1<sup>er</sup> septembre 1563, traduite de l'italien par M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 57.

<sup>2</sup> Henri, comte de Damville (1534-1614), deuxième fils du gouverneur de Languedoc, le connétable Anne de Montmorency, est un homme d'épée. D'abord catholique intransigeant, il est très lié aux Guise et n'accepte pas la politique pacificatrice du roi. Fin 1563, alors gouverneur du Languedoc grâce à la renonciation de son père en sa faveur, il use de son influence pour faire élire à Montpellier, Nîmes, Béziers, Castres, Uzès et Viviers, des consuls catholiques, ce dont se plaignent les protestants. Il se laissera pourtant gagner par plus de tolérance et ira jusqu'à dénoncer la cruauté de la Saint-Barthélémy dans une déclaration du 13 novembre 1574.

<sup>3</sup> « Le cardinal d'Armagnac, archevêque de Toulouse, suivi de trois à quatre cents gentilshommes, alla saluer le nouveau gouverneur dans ce château [de Terride], où le cardinal Strozzi, évêque d'Albi, arriva le lendemain pour le même sujet » (J. VAISSETE et C. de VIC, *Histoire générale de Languedoc...*, p. 449).

<sup>4</sup> « L'énormité de la dette reste [...] préoccupante. [...] Aussi la monarchie se résout-elle à mettre en pratique les conseils hardis reçus pendant les états généraux de Pontoise : aliéner une partie des biens du clergé. Le 13 mai 1563 est promulgué un édit qui prévoit de vendre des terres ecclésiastiques en quantité suffisante pour créer des rentes annuelles d'une valeur totale de 100 000 écus (un écu vaut alors 2 livres 10 sous), le taux d'intérêt prévu étant le dernier 12 (8,33 %), soit environ 3 millions de livres. Le 17 mai, le roi vient au parlement de Paris pour le presser d'enregistrer cet édit. [...] La dette se monte à environ cinquante millions de livres. La recette de l'année (inférieure à la moyenne à cause de la guerre et du détournement des impôts par les adversaires) est de 8 460 000 livres et la dépense de dix-huit millions. Et le chancelier de conclure : « Regardez s'il vaud mieux perdre le royaume, que prendre argent du bien de l'église. » Le parlement, malgré ses réticences, enregistre l'édit. Quant au pape, il est mis devant le fait accompli ; il donne son accord a posteriori en octobre 1564 » (cf. A. JOUANNA, « Le temps des guerres de religion en France... », p. 141).

<sup>5</sup> « Nous savons que dès le 3 mars 1564, Laurent Strozzi avait été commis par le roi à faire la répartition pour la vente du temporel par lettres patentes données à Fontainebleau » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 60-61. Cette vente des biens temporels déclencherà des conflits mais ceux-ci se dérouleront essentiellement sous l'épiscopat de Julien de Médicis.

## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

Le 1<sup>er</sup> février 1565, nous retrouvons le cardinal Strozzi à Toulouse, lors de l'entrée solennelle de Charles IX, qui effectue son tour de France. « [...] led. S<sup>r</sup> cardinal de Strossy s'en alla trouver le Roy Charles IX<sup>e</sup>, qui fit alors son entrée dans Toulouse, accompagné de M<sup>r</sup> le connetable Anne de Montmorency et autres princes »<sup>1</sup>. Nous pouvons supposer à l'instar de Mathilde Bellaud-Dessalles<sup>2</sup>, qu'il assiste le 5 février, en tant que membre du conseil privé du roi, au lit de Justice que tient le jeune souverain au Parlement de Toulouse mais aucun document ne le confirme.

Quelques temps plus tard, Damville se rend à Albi. L'accueil qui lui est réservé ne reflète en rien la pauvreté ambiante. En ces temps de misère, le gouverneur est reçu dans le faste et la joie. « Le gouverneur ayant pris place sous un poêle de taffetas blanc et noir, entra dans la ville par la porte du bout du Pont, décorée de ses armes et de celles du roi, et se rendit au palais épiscopal où les consuls lui firent offrir par les mains de son maître d'hôtel quatre barriques de bon vin clairet et deux de blanc de cent doubles ducats, tandis que sa nombreuse suite était logée et nourrie aux frais des habitants »<sup>3</sup>. Le gouverneur reparti, l'enthousiasme de cette visite ne retombe pas. Inspiré par cette visite du gouverneur et fort d'une détermination évangélicatrice, le cardinal Strozzi reprend la lutte contre le protestantisme de toutes ses forces : « [...] il contrôle la reddition des places encore aux mains des huguenots, favorise la fortification de celles tenues par les catholiques [...] »<sup>4</sup> mais, l'argent manquant cruellement pour soutenir ses actions, le prélat prend une décision pour le moins originale de la part d'un homme d'Église. Ne pouvant acheter de canons, il en fait fondre : « [...] M<sup>r</sup> le cardinal fit conduire, d'Albi à Narbonne, quatre pièces de canon, deux gros canons et deux coulevrines [...] et en telle qualité les avoit-il fait faire, prenant une cloche de chaque clocher de la ville d'Alby : de Ste-Cécile il prit une cloche du poids d'environ cinquante quinteaux, appelée la Farguasse, parce qu'elle avoit été de l'église de Fargues [...], en l'an 1485, que le venerable Louïs d'Amboise estoit eveque d'Alby [...], il prit cette eglise et y fonda un couvent de religieuses de l'Annonciade, lesquelles y sont a present, et led. Eveque y trouvant alors trois belles cloches, il les fit oter et mettre la plus grosse au clocher de Ste-Cécile, et c'est celle que depuis led. S<sup>r</sup> cardinal de Strossy fit fondre pour faire des canons, comme dit est »<sup>5</sup>. Étrange destinée pour ce métal... Le service du roi l'emporte encore une fois.

Accablé par les dettes et le manque de ressources, le cardinal Strozzi se voit contraint de résigner deux de ses abbayes, celle de Staffarde en Italie et celle de Beaubec, près de Rouen. Catherine de Médicis appuie alors sa

---

<sup>1</sup> *Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 7.

<sup>2</sup> « [...] et assista probablement comme membre du Conseil privé au lit de justice tenu le 5 février au Parlement » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 57).

<sup>3</sup> Description établie par M. BELLAUD-DESSALLES d'après la pièce BB 24 des archives de la ville d'Albi, dans *Les évêques italiens...*, p. 58.

<sup>4</sup> M.-C. CONTIS, « Dieu préserve la ville des hérétiques et rebelles »..., p. 166.

<sup>5</sup> *Relation des troubles et guerres civiles...*, p. 7.

démarche de toute son influence<sup>1</sup>. Ruiné, épuisé, tourmenté par la goutte, le prélat résigne son évêché en faveur de son neveu, Philippe Rodolphi et quitte Albi le 27 janvier 1567. Il gagne l'abbaye Saint-Victor de Marseille et pense finir sa vie plus calmement qu'il ne l'a menée jusqu'alors. Il n'en est rien. Le cardinal Strozzi est pourvu de l'archevêché d'Aix à la fin de l'année 1567. Aidé par le gouverneur de Provence, Honorat de Savoie, comte de Tende, son neveu par alliance<sup>2</sup>, il met ses dernières forces dans une lutte acharnée contre les protestants de Provence et meurt le 14 janvier 1571 à Avignon<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> « [...] la resignation que mon cousin le cardinal Strozzi veult et entend faire de ses abbayes d'Estafarde au marquisat de Saluces et de Beaulbec, ordre de Citeaux au diocèse de Rouen, en faveur de mon cousin messire Léon Strozzi, son nepveu, laquelle j'ay bien voulu accompagner de la presente pour vous prier de tenir la main, intercéder et vous emploier de tout vostre pouvoir envers nostre Saint-Père à ce que le bon plaisir de Sa Sainteté soit admettre ladite résignation » (cf. Lettre de Catherine de Médicis à l'ambassadeur de Villeparisis, 31 mai 1566, *Lettres de Catherine de Médicis*, éd. par H. de LA FERRIERE, t. II, Documents inédits sur l'histoire de France, Paris, 1880-1909, p. 427).

<sup>2</sup> Il avait épousé Claire, la fille de Pierre Strozzi, frère de Laurent, et de Laudamie de Médicis.

<sup>3</sup> « L'histoire, muette sur la cause de son séjour à Avignon à la fin de l'année 1571, l'est également sur les circonstances de sa mort. Nous savons seulement que ses funérailles ne donnèrent lieu à aucune pompe et que son corps fut inhumé dans l'église Saint-Agricol. [...] La peste régnant à Avignon justifierait l'inhumation précipitée et l'absence des honneurs dus à celui qui avait occupé [...] un si haut rang dans le monde religieux et politique » (cf. M. BELLAUD-DESSALLES, *Les évêques italiens...*, p. 76-77).



## Le cardinal Strozzi, évêque d'Albi

Condottiere, il était vêtu de fer et ganté de l'écarlate du sang. Cardinal, il fut vêtu d'écarlate et ganté de fer.